



BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 11 (3^{me} année)

Luxembourg, le 30 novembre 1947

Mémorial (mois de novembre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 31 octobre 1947 a pour objet une nouvelle fixation des taxes téléphoniques à partir du 1^{er} janvier 1948.

Un arrêté grand-ducal du même jour a pour objet une nouvelle fixation de la taxe sur les appareils récepteurs radioélectriques à lampes à partir du 1^{er} janvier 1948.

L'arrêté grand-ducal du 15 novembre 1947 modifie les dispositions légales qui régissent la constitution et le régime de certaines sociétés holding.

Un arrêté ministériel du 15 novembre 1947 règle l'attribution et la perception des recettes budgétaires de l'exercice 1948.

Un arrêté ministériel du 18 novembre 1947 détermine que la souscription aux obligations de la tranche spéciale en dollars et livres sterling de l'emprunt grand-ducal autorisé par la loi du 1^{er} février 1946 sera clôturée le 4 décembre 1947.

*

Ministère de la Force Armée.

S. A. R. le Prince Charles a été nommé lieutenant de l'Armée par arrêté grand-ducal du 7 novembre 1947.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté du Gouvernement en Conseil en date du 31 octobre 1947 complète le Conseil d'Administration provisoire de la S. N. des C. F. L. en nommant cinq nouveaux membres qui représentent les intérêts français engagés dans la Société.

Un arrêté du Gouvernement en Conseil du même jour complète le Conseil d'Administration provisoire de la S. N. des C. F. L. en nommant cinq membres qui représentent les intérêts belges engagés dans la Société.

Le « Mémorial » du 25 novembre 1947 publie le texte de l'accord qui a été conclu entre l'Etat grand-ducal et la Société Anonyme des Chemins de Fer et Minières Prince Henri.

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de novembre)	131
2) Chambre des Députés (mois de novembre)	132
3) Son Excellence M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, Président de la Commission Politique de la 2 ^e Assemblée Générale des Nations Unies à New-York	132
4) Le Luxembourg et le Problème Allemand. — Note commune des trois pays de BENELUX sur la politique des puissances alliées à l'égard de l'Allemagne	134

	Page
5) Dissolution du « Comité d'Action pour le Luxembourg » en Suisse	137
6) Tourisme 1947.	137
7) Une Récolte de Vin Extraordinaire	138
8) Etudes Economiques: Le Revenu National du Grand-Duché de Luxembourg, 2 ^e partie (suite)	139
9) Nouvelles de la Cour	148
10) Le Mois à Luxembourg	148

Chambre des Députés (mois de novembre)

- 4 novembre: Séance d'ouverture de la session ordinaire 1947-1948. — Allocution de M. le doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des sections. — Maintien de certaines commissions spéciales et sections centrales.
- 5 novembre: Réunion des trois sections de la Chambre et de deux sections centrales.
- 12 novembre: Réunion de la Commission pour la Revision de la Constitution.
- 13 novembre: Réunion du Bureau de la Chambre.
- 14 novembre: Réunion du Bureau.
- 15 novembre: Réunion de la Commission du Travail.
- 18 novembre: Réunion des trois sections de la Chambre et d'une section centrale.
- 19, 20, 21, 22 novembre: Réunions de la Commission pour la Revision de la Constitution.
- 25 novembre: La 2^e séance publique. — Projet de loi concernant l'assainissement des chemins de fer luxembourgeois ainsi que l'allocation de suppléments de rémunération aux agents et retraités des chemins de fer luxembourgeois.
Réunion d'une section centrale.
- 26 novembre: La 3^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 15 juin 1903 concernant l'exploitation des jeux de hasard au sujet des paris et concours de pronostics relatifs à des épreuves sportives. Discussion et vote. — Projet de loi tendant à l'approbation de l'accord relatif à la création d'un Bureau International des Brevets, signé à La Haye, le 6 juin 1947. Discussions et vote. — Interpellation de l'hon. M. Clement au sujet de la question des francs français bloqués.
- 27 novembre: Réunion des trois sections de la Chambre.

Son Excellence M. Joseph BECH

Ministre des Affaires Etrangères, Président de la Commission Politique
de la 2^e Assemblée Générale des Nations Unies à New-York

Parmi tous les organes de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Commission Politique a une importance tout à fait exceptionnelle. Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée sont soumises à l'examen approfondi des différentes commissions avant que la Séance Plénière ne prenne une décision finale. C'est à la Commission Politique qu'ont été renvoyés tous les problèmes cruciaux que la présente session avait été appelée à résoudre: Question grecque, problème de l'indépendance de la Corée, mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, constitution d'une Commission Intérimaire de l'Assemblée Générale, admission à l'Organisation de certains Etats dont les demandes d'admission avaient été rejetées par le Conseil de Sécurité, question de l'Espagne, abolition du privilège du veto et autres. En raison de l'importance de ces questions, le siège des 57 Nations-membres à la Commission Politique a été occupé par les chefs des différentes délégations, parmi lesquels on comptait tout un nombre de Ministres des Affaires Etrangères. C'est à la Commission Politique que le conflit des intérêts a été le plus sensible et que les débats ont été les plus mouvementés. En conséquence, la présidence a été une charge d'une extrême délicatesse et le Ministre Hector McNeil, Chef de la Délégation du Royaume Uni d'Angleterre, ainsi que le Sénateur Jose Maza, Chef de la Délégation du Chili,

en proposant la candidature de Monsieur Bech ont souligné que c'était là une marque de confiance donnée à l'expérience du Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg ainsi qu'aux qualités d'homme d'Etat que lui reconnaissent tous ceux qu'il a rencontrés au cours de sa longue carrière de diplomate. Cette charge a été non seulement un honneur pour le Chef de la Délégation luxembourgeoise personnellement, mais la manière dont Monsieur Bech s'est acquitté de sa tâche a contribué à augmenter considérablement le prestige de notre pays au sein du milieu international.

L'activité du Président est multiple. A la table de conférence, sa tâche consiste à assurer la bonne marche des travaux et à diriger la procédure, dont le Président est le gardien et l'interprète. D'autre part, il est d'office membre du Bureau qui constitue une sorte de comité directeur de l'Assemblée. Enfin, une activité non moins importante se déploie en dehors des séances. Il dépend des qualités de négociateur du Président s'il réussit à rapprocher des points de vue, à aplanir des divergences et à proposer des voies et moyens pour sortir de situations parfois difficiles et critiques. De cette façon, ses fonctions lui permettent d'exercer une influence profonde sur les solutions auxquels aboutit la conférence.

Toutes les délégations ont reconnu le tact politique, l'amabilité égale à l'égard de toutes

les parties, l'impartialité et la patience souriante, avec laquelle Monsieur Bech a dirigé les débats durant 54 longues séances. C'est certainement à la faveur de la bonne humeur du Président que l'atmosphère plutôt fiévreuse du début de la conférence s'est apaisée peu à peu pour faire place à un climat plus serein qui a régné vers la fin. Les remerciements qui ont été adressés lors de la séance finale à Monsieur Bech par les délégués les plus représentatifs ont eu un accent de sincérité que tout le monde s'est fait un plaisir de reconnaître. Quelques extraits du procès-verbal en diront plus long que tous les commentaires.

Le Ministre McNEIL (Royaume-Uni): Monsieur le Président, c'est un privilège que d'associer mon Gouvernement aux remerciements que vous avez adressés, en notre nom, à tous, au Secrétariat et à tous ceux qui nous ont aidés ici dans notre travail.

A vous, Monsieur le Président, j'exprime aussi, avec ceux du Gouvernement britannique, mes remerciements personnels pour la façon dont vous avez mené à bien la tâche ardue placée sur vos épaules.

Je ne crois pas que ce soit un bon précédent que d'inclure des remerciements dans les procès verbaux des séances, mais la longueur de cette session semble justifier une telle requête.

Si c'est un grand honneur que de présider la Première Commission de l'Assemblée Générale, cela implique en revanche un travail énorme. Nous savons combien il faut de souplesse, d'énergie et de sagesse pour conduire à bonne fin cette tâche extrêmement difficile.

Une fois de plus, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de vous faire connaître, Monsieur le Président, les félicitations et les remerciements de mon Gouvernement.

Dr ARCE (Argentine): Je tiens à rendre hommage au Président, ainsi qu'au Secrétariat, pour la façon dont les travaux de la Commission ont été menés. Je requiers aussi l'indulgence pour les maux de tête que mes interventions ont peut-être valus aux délégués durant nos discussions...

Le Général ROMULO (Philippines): Ma délégation se joint aux remerciements qui ont été adressés, tout d'abord à vous, Monsieur le Président.

Certes, comme le représentant du Royaume-Uni vient de le dire, c'est un grand honneur que de présider la Commission Politique. Mais cet honneur, vous l'avez entièrement mérité et je suis heureux de pouvoir vous féliciter au nom de ma délégation.

Sans nul doute est-ce un cas à propos duquel l'unanimité pourra s'établir au sein de la Première Commission.

Le Ministre BEBLER (Yougoslavie): Je m'associe, Monsieur le Président, aux appréciations qui viennent de vous être exprimées.

Personnellement, j'ai eu avec vous, pendant la discussion de la question grecque, quelques légers conflits; mais deux mois après, voyant les choses d'un esprit plus calme, je veux croire qu'il s'agissait de malentendus...

L'Ambassadeur PARODI (France): Je crois, Monsieur le Président, qu'il ne reste plus rien à dire. Je m'en voudrais toutefois de ne pas associer ma délégation aux termes dans lesquels vous avez déjà été remercié, notamment par les représentants du Royaume-Uni, des Philippines et de la Yougoslavie.

Me sera-t-il permis d'ajouter qu'indépendamment de la compétence et de la patience dont vous avez fait preuve, il convient de vous remercier pour la bonne grâce avec laquelle vous avez présidé nos réunions et qui a fini, semble-t-il, par imprégner nos débats eux-mêmes. Je pense que nous devons tous nous en féliciter et vous en remercier très chaudement.

Le Ministre MANUILSKI (Ukraine): En tant que représentant de l'Ukraine, je puis, Monsieur le Président, avoir tous les défauts, à l'exception d'un seul, l'hypocrisie diplomatique. Malgré que vous ayez parfois fait montre à mon égard d'un esprit quelque peu dictateur — mais je suis d'avis que le Président, quelquefois, doit être dictateur —, je vous dis en toute sincérité ma pensée et je m'unis aux orateurs précédents pour vous remercier de la lourde tâche que vous avez assumée...

Le Sénateur AUSTIN (Etats-Unis): Par ses commissions, ainsi que ses séances plénières, l'Assemblée Générale doit être (c'est en tout cas ce qu'attendent d'elle les peuples du monde) le gardien et le porte-parole des principes des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. La présidence des six grandes Commissions de l'Assemblée constitue donc le rempart des libertés défendues dans la Charte.

J'estime que la Première Commission de cette Assemblée Générale a eu énormément de chance d'être ainsi présidée par une éminente personnalité. Au nom de la délégation des Etats-Unis ainsi qu'en mon nom personnel, je voudrais vous remercier pour tout ce que vous avez fait au service de la paix et vous témoigner les très vifs sentiments personnels que j'éprouve à votre égard...

Le PRÉSIDENT: Je suis extrêmement sensible aux bonnes paroles qui viennent de m'être adressées. Si vraiment je n'ai pas failli dans la tâche que vous m'avez confiée, c'est à la bonne volonté des membres de la Commission que je le dois. Mon ami M. Manuilsky a dit tout à l'heure que par moments j'ai eu des allures un peu dictatoriales. Je pense que M. Manuilsky et vous tous, messieurs, serez d'accord avec moi, quand je dis qu'en fait de dictature j'ai, pendant nos longues séances, surtout cherché à faire prévaloir la dictature de la cordialité et de la bonne humeur.

M. Bebler a bien voulu dire que les quelques difficultés initiales entre Président et délégués

avaient vite fait place à des relations cordiales. Je le remercie de son témoignage et je me permets d'exprimer le vœu que cette évolution heureuse qui a eu lieu au sein de notre Commission s'étende, sur un plan plus général, d'ici

notre prochaine Assemblée, entre les Nations auxquelles les peuples ont confié l'établissement de la Paix dans le monde.

A vous tous, merci au nom de la Présidence et des membres du Secrétariat.

Le Luxembourg et le Problème allemand

Note commune des trois pays de BENELUX

sur la politique des puissances alliées à l'égard de l'Allemagne.

I.

Les Gouvernements belge, hollandais et luxembourgeois ont adressé à la conférence des quatre ministres des Affaires Etrangères d'Amérique, de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., qui se sont réunis à Londres le 25 novembre, une note commune, dans laquelle ils demandent à être admis à exposer leur point de vue sur le problème allemand.

Les Gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois avaient été invités au début de cette année à communiquer leurs vues sur le statut futur de l'Allemagne aux adjoints des membres du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

A cette occasion, le Gouvernement luxembourgeois avait remis le 1^{er} février 1947 un mémorandum sur :

- a) la politique des puissances alliées à l'égard de l'Allemagne, et
- b) les revendications du Luxembourg à l'égard de l'Allemagne, auxquelles était joint en annexe le mémorandum du 27 novembre 1946. (Voir « Bulletin d'Information » N^o 3, 3^e année.)

Les Représentants des trois Gouvernements précités ont fait, dans le courant des mois de janvier et février de cette année, un exposé oral des vues de leurs Gouvernements respectifs et ont donné à ce sujet les explications qui leur ont été demandées.

Finalement, les trois Gouvernements ont collaboré à la composition de l'appendice B du Rapport Général du Comité de Coopération Economique Européenne, qui s'est réuni à Paris pendant les mois de juillet, août et septembre 1947, appendice qui traite des questions allemandes.

Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères a décidé de se réunir à Londres le 25 novembre, en vue de régler les questions pendantes touchant l'avenir de l'Allemagne et la conclusion du Traité de Paix éventuel avec ce pays.

Les Gouvernements des trois pays précités n'ont pas été invités à cette occasion à formuler une nouvelle fois leurs vues. Ils estiment néan-

moins que la proximité géographique de leur territoire avec celui de l'Allemagne, l'interpénétration de leurs intérêts économiques avec ceux de ce pays, la relation étroite de leur sécurité avec le régime politique de l'Allemagne et, enfin, l'expérience qu'ils ont acquise dans leurs relations avec elle, les autorisent à formuler les observations suivantes sur les questions qui seront examinées par le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Grandes Puissances.

II.

Bien que la forme de l'exposé que les trois Gouvernements firent, chacun pour ce qui le concerne, au sujet du problème allemand dans les mémoires précités fût différente, il est remarquable que certaines conceptions fondamentales communes se dégagent de ces documents. Elles peuvent être résumées dans les termes suivants :

Leur sécurité par rapport à l'Allemagne ne doit pas être recherchée dans le sens d'une réduction massive du potentiel économique de l'Allemagne, sauf pour les engins de destruction caractérisés, dont la production doit être interdite. Outre que cette réduction s'avérerait probablement illusoire, qu'elle aurait des répercussions profondes sur l'économie des pays précités et, de plus, sur celle de toute l'Europe, dont l'économie allemande a toujours été un facteur capital, il importe de laisser aux Allemands, privés de leurs ambitions politiques, un champ d'activité qui leur assure à la fois un niveau de vie matérielle satisfaisant et des perspectives d'avenir.

L'unité économique du territoire allemand, c'est-à-dire l'absence de barrières artificielles à la circulation des personnes, des marchandises et des capitaux sur ce territoire, est une condition primordiale du rétablissement économique de l'Allemagne.

Il est nécessaire cependant de prendre des garanties contre un usage de la puissance économique qui résulterait des mesures précitées à des fins qui menaceraient l'équilibre politique de l'Europe et la sécurité des voisins de l'Allemagne.

Dans ce but, les mesures suivantes ont été préconisées :

- a) le rétablissement graduel de l'autonomie et de la responsabilité politique en Allemagne dans le cadre d'une constitution fédérale;
- b) le contrôle de l'économie allemande tout entière en vue d'assurer le désarmement et la démilitarisation du Reich conformément au plan proposé par le Secrétaire d'Etat Byrnes en avril 1946;
- c) le contrôle international particulier du bassin industriel de la Ruhr, tant en vue d'y assurer effectivement la surveillance prévue ci-dessus que d'harmoniser le développement de la production de cette région avec celle de l'Europe entière. Les trois Gouvernements ont revendiqué le droit de participer à ce contrôle;
- d) dans l'hypothèse où le Gouvernement militaire actuel de l'Allemagne et l'occupation militaire totale du pays prendraient fin, le maintien de l'occupation militaire réduite à certains centres, en vue d'assurer un contrôle efficace du pays, comme les ports, les aérodromes, les centres de trafic, et à des régions spéciales, telles que la vallée du Rhin, dans le cadre d'un régime international.

Ces deux dernières propositions n'avaient pas de caractère limitatif et n'excluaient pas les mesures de même ordre jugées appropriées dans la partie orientale de l'Allemagne.

D'autre part, certaines garanties doivent être prises en matière économique :

- a) la déconcentration de la puissance économique de l'Allemagne, sous réserve de la sauvegarde des intérêts alliés légitimes;
- b) en outre, les trois Gouvernements estiment que tant pour des raisons d'équité que pour des motifs économiques, il serait inadmissible que l'économie allemande fût relevée par des mesures qui la favoriseraient par rapport à celles des alliés ou infligeraient à celles-ci un détriment.

Le bien-être des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg et leur concours au rétablissement de la prospérité générale et au maintien de la sécurité méritent au moins autant de considération que les intérêts de l'Allemagne.

Tant que l'Allemagne sera gouvernée par ou sous le contrôle d'un régime international, il serait désirable que des nationaux des trois pays qui ont acquis une grande expérience dans leurs relations avec les Allemands participassent à ce régime.

Les trois Gouvernements ont confiance que les Gouvernements des quatre Grandes Puissances n'arrêteront aucune solution, ni pour l'Allemagne en général, ni pour la région de la Ruhr en particulier, sans consultation préalable et l'assentiment des trois Gouvernements qui y

ont un intérêt si vital. Dans ce but, ils souhaitent être entendus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères.

III.

Bien qu'aucune observation n'ait été formulée au sujet des conceptions exposées par les trois Gouvernements précités, il est intéressant de relever que sur plusieurs points la politique suivie par les Grandes Puissances en Allemagne et leurs réalisations en divers domaines se sont orientées dans la même direction que celle indiquée par les propositions des trois Gouvernements.

Le niveau théorique du potentiel de la production allemande a été considérablement relevé dans les zones britannique et américaine en vertu du plan du 27 août 1947 par rapport à celui du 26 mars 1946.

La majorité des Grandes Puissances s'est prononcée en faveur de l'unité économique du territoire allemand. En fait, les zones d'occupation britannique et américaine ont été fusionnées sur le plan économique et une organisation commune a été instituée pour mettre en œuvre ces desseins.

Dans toutes les zones, la structure politique s'est développée dans le sens de l'organisation d'un certain nombre d'Etats (Länder), fondement nécessaire d'une organisation fédérale éventuelle.

Simultanément, une mesure croissante d'autonomie a été conférée aux Allemands dans la gestion de leurs affaires publiques et le caractère militaire du Gouvernement de l'Allemagne par le Conseil de Contrôle a été diminué.

Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Marshall, a déclaré récemment qu'il soumettrait de nouveau au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, qui doit se réunir prochainement à Londres, la proposition de son prédécesseur, M. Byrnes, en vue de la conclusion d'un traité entre les quatre Grandes Puissances qui participent à l'occupation de l'Allemagne, afin d'assurer son désarmement et sa démilitarisation pendant une période de quarante ans. Les trois Gouvernements réitérent, à ce propos, leur entière adhésion à ce projet, qui constitue à leurs yeux un des fondements de la paix future, et en recommandent instamment l'acceptation.

IV.

Bien que notant avec satisfaction que les Grandes Puissances ont accepté les principes généraux susmentionnés dans leur politique à l'égard de l'Allemagne, les trois Gouvernements se voient contraints de constater avec regret qu'en plusieurs points les intérêts vitaux de leur pays, spécialement dans le domaine économique, n'ont pas reçu une attention suffisante de la part des autorités d'occupation.

V.

Les trois Gouvernements souhaitent que la politique envers l'Allemagne se poursuive dans le

sens indiqué par eux, notamment pour les deux motifs suivants :

D'une part, ils estiment indispensable de déterminer le statut politique et économique définitif de l'Allemagne, pour mettre fin à une situation incertaine et trouble qui compromet le rétablissement de la stabilité générale et permettre à l'Allemagne de se reconstituer dans le cadre d'une organisation pacifique et prospère de l'Europe et du monde. Ils considèrent que leurs propositions constituent un compromis acceptable entre les exigences de leur sécurité et de leur prospérité, d'un côté, de l'autre, les aspirations raisonnables du peuple allemand.

D'autre part, ils sont convaincus de l'importance capitale de l'unité de vues des Grandes Puissances sur le problème allemand, base de la paix mondiale. Ils estiment que leurs propositions tiennent un compte suffisant des différentes conceptions politiques formulées par les Grandes Puissances pour servir de base à un statut de l'Allemagne qui soit de nature à rallier leur assentiment. »

*

Comme nous avons relaté dans le « Bulletin » numéro 9 du 30 septembre 1947, le Gouvernement luxembourgeois a remis aux Gouvernements de Londres et de Washington un mémorandum, dans lequel il demande que les intérêts alliés dans les entreprises allemandes soient sauvegardés et que la répartition de la production charbonnière des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle soit faite en tenant compte équitablement des besoins des pays alliés.

A titre de documentation et pour faire mesurer toute l'importance de ce problème pour le Luxembourg, nous reproduisons les passages les plus significatifs d'une étude sur « Les intérêts luxembourgeois dans les charbonnages allemands », publiée dans la Revue économique « L'Echo de l'Industrie » du 8 novembre 1947 :

« ... Le bassin charbonnier d'Aix-la-Chapelle, en raison des conditions géologiques plutôt difficiles de ses gisements, n'avait guère attiré, au moment du développement industriel, les capitaux allemands qui se dirigeaient de préférence vers la Ruhr. Aussi la majeure partie des concessions charbonnières du bassin d'Aix-la-Chapelle est-elle détenue par des sociétés étrangères, notamment françaises, néerlandaises et luxembourgeoises. Dans ce bassin, les intérêts luxembourgeois sont prépondérants, puisqu'une société métallurgique détient les 95,6 % du capital de l'« Eschweiler Bergwerks-Verein », dont la production dépasse de beaucoup celle de tous les autres concessionnaires étrangers réunis. (Avant la guerre, la production annuelle de l'« Eschweiler Bergwerks-Verein » était de 6.000.000 t. contre 1.700.000 t. pour tous les autres concessionnaires.)

« ... L'importance de l'« Eschweiler Bergwerks-Verein » et les liens très étroits qui l'unissent à

notre économie nationale sont des faits qu'on ne saurait ignorer. Cette puissante société, au développement de laquelle sont associés les noms de pionniers de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, tel celui d'Emile Mayrisch, dispose d'une série de charbonnages très importants, dont quelques-uns comptent parmi les plus modernes de l'Europe. Elle comprend, en outre, cinq cokeries, des installations de récupération et de distribution de gaz, des fabriques de briquettes et toute une gamme d'établissements industriels connexes. Les réserves charbonnières sont impressionnantes et pourront assurer encore pendant de longues années à notre industrie sidérurgique, à des conditions avantageuses, le combustible dont elle a besoin. Coupée aujourd'hui des sources de combustible qui sont sa propriété, réduite aux allocations qui sont attribuées par les autorités anglo-saxonnes, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise ne marche qu'au ralenti.

« Arracher à la sidérurgie luxembourgeoise les charbonnages qu'elle a acquis et maintenus au prix de lourds sacrifices et dans lesquels elle a investi des capitaux importants, serait abattre l'un des piliers qui la soutiennent, l'autre pilier, le minerai luxembourgeois, révélant déjà, dans les circonstances actuelles, ses faiblesses, à savoir la faible teneur en fer et l'épuisement total prochain.

« Ainsi, l'existence de la métallurgie luxembourgeoise peut dépendre en partie du sort qui sera réservé à ses sources d'approvisionnement charbonnier en Allemagne. Réintégrer dans l'économie allemande ces charbonnages qui, paisiblement, par des accords librement conclus avant la première guerre mondiale, s'étaient placés sous l'influence d'une société industrielle luxembourgeoise, cela reviendrait à transférer à l'Allemagne une partie importante de la fortune nationale luxembourgeoise — les placements à l'étranger sont un élément de la fortune nationale — et équivaldrait au paiement par le Luxembourg d'un tribut à l'Allemagne. Vu la situation économique et financière de l'Allemagne, toute promesse d'indemnisation ne pourrait avoir qu'une valeur illusoire. D'ailleurs, il convient de relever qu'aucune compensation, quelle qu'en soit la valeur, ne saurait dédommager le propriétaire du préjudice que représenterait pour lui la perte d'une source de matières premières indispensables à l'industrie du pays et à l'économie luxembourgeoise tout entière.

« Le Gouvernement luxembourgeois, dans son mémorandum remis le 27 novembre 1946 à la Conférence des Grandes Puissances réunies à New-York, avait demandé, à titre de réparation, que l'exploitation et la production des mines du bassin d'Aix-la-Chapelle, qui sont la propriété de sociétés industrielles luxembourgeoises, fussent mises « à la disposition du Grand-Duché, avec la faculté pour lui d'agir comme si les produits provenaient de mines situées sur le territoire luxembourgeois ».

Dissolution du

«Comité d'Action pour le Luxembourg» en Suisse

Parmi les nombreuses organisations de secours suisses qui, immédiatement après la Libération et l'offensive des Ardennes, avaient aidé notre pays à se relever, le «COMITE D'ACTION POUR LE LUXEMBOURG» s'est spécialement distingué. Le Comité s'était voué à la tâche d'être le trait d'union entre la Suisse et le Luxembourg et d'être le porte-parole de notre population sinistrée en Suisse. Avec une énergie inlassable il a suscité et coordonné les diverses initiatives d'aide entreprises par des organisations suisses comme le «Don Suisse», la Croix-Rouge Suisse, la Caritas et l'OEuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière.

Ainsi, en septembre 1945, le «Comité d'Action» proposa au «Don Suisse» l'envoi de colonnes agricoles qui ont si efficacement secouru nos paysans sinistrés. Egalement, sur l'initiative du Comité, le «Don Suisse» nous a fait parvenir d'importants envois de laits-médicaments. Les enfants luxembourgeois que la Croix-Rouge Suisse avait invités pour un séjour en Suisse furent accueillis et réconfortés par les membres du Comité à leur arrivée à Bâle. Le plan de placer des agriculteurs luxembourgeois dans des fermes modèles suisses a pris naissance au sein du Comité. Sur une démarche du «Comité d'Action», huit médecins luxembourgeois ont pu assister à la semaine médicale franco-suisse. Des soins particuliers furent prodigués par le Comité

aux malades luxembourgeois hospitalisés dans les sanatoria suisses. Fidèle à sa mission de servir de trait d'union entre les deux pays, le Comité a singulièrement aidé à intensifier les relations culturelles entre la Suisse et le Luxembourg. Grâce aux efforts du Comité, un très grand nombre d'étudiants luxembourgeois ont pu s'inscrire aux universités helvétiques. Le Comité s'est également occupé à procurer des places à de jeunes médecins luxembourgeois désireux de compléter leur formation professionnelle en Suisse.

Le Comité était composé des personnalités suivantes: M. Hengartner (Bâle), Président; M. R. de Werra (Genève); M^{me} Kägi-Fuchsmann (Zurich); M. A. Anders (Bâle); Monseigneur G. Crivelli (Lucerne); M. P.-J. Elter (Lausanne); M. P. Simonin (Berne).

Dans une lettre adressée à M. le Ministre d'Etat, le «Comité d'Action pour le Luxembourg» constate que la situation du Grand-Duché s'est considérablement améliorée. Cette constatation a amené le Comité à considérer comme terminée la tâche qu'il s'était assignée et à prononcer sa dissolution.

M. le Ministre d'Etat s'est fait auprès du Président et des membres du Comité l'interprète des sentiments de gratitude du Gouvernement et du peuple luxembourgeois à l'égard de ses généreux amis suisses.

Tourisme 1947

Comme chaque année à la fin de la saison touristique, l'Office luxembourgeois de Tourisme vient de publier son rapport. Après une préface de M. Lambert Schaus, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, et un avant-propos de M. Fernand Lœsch, Président de l'Office luxembourgeois de Tourisme, le rapport dans une série de chapitres donne un aperçu circonstancié du travail de l'Office National et des divers organismes touristiques nationaux et internationaux.

A titre d'information nous rappelons ici les passages les plus importants des deux derniers chapitres, dans lesquels est établi un bilan approximatif de la saison touristique 1947.

La saison 1947 peut être, dans son ensemble, considérée comme satisfaisante. En nous basant sur une occupation des hôtels de 30 % en un an (le pourcentage normalement accepté dans tous les pays est de 44 %) et sur les pourcentages internationalement adoptés de la répartition des dépenses d'un touriste, nous avons obtenu le chiffre de 300 millions comme rendement absolu de notre industrie touristique en une année normale. 1947 peut, à peu de chose

près, être considérée comme une année normale. Ce sont donc environ 300 millions de revenu brut qui sont venus alimenter notre économie nationale.

Il serait vain de vouloir analyser les raisons pour lesquelles la saison 1947 n'égale pas celle de 1946 au point de vue rendement absolu, car elles sont nombreuses et connues de tous: manque d'argent, change élevé de la monnaie du pays, concurrence de la France et de la Suisse, abaissement des prix dans les hôtels belges, etc.

La saison a été caractérisée par sa brièveté et son intensité. Le gros courant touristique qui se déverse sur notre pays se limite à la période comprise entre le 15 juillet et le 20 août. Parmi la clientèle, les touristes à ressources moyennes, voire modestes, prédominent de plus en plus. Le tourisme est en voie de se populariser. La généralisation des congés payés apportera à nos lieux de villégiature une clientèle nouvelle. Notre avenir touristique dépendra en grande partie de notre faculté de nous adapter à cette évolution. La clientèle de luxe ne constituera plus qu'un faible pourcentage de la masse des touristes qui

afflueront vers notre pays. Le tourisme en plein air et le tourisme des jeunes ont pris, cette année, des proportions tout à fait inattendues.

L'hôtellerie, qui disposait de 3275 chambres en 1946, en avait 4575 en 1947. C'est dire que la reconstruction des établissements hôteliers des régions dévastées se poursuit d'une façon très active et progresse à un rythme satisfaisant. Cependant, on peut estimer que les possibilités de logement actuelles ne dépassent pas les trois-quarts de celles d'avant-guerre. Pour se faire une idée de l'ordre de grandeur de nos possibilités, il convient de ne pas perdre de vue que $\frac{4}{6}$ des chambres sont à deux lits et que les possibilités de logement des hôtels sont complétées par des chambres de particuliers mises à la disposition des touristes. On peut estimer à 9000 le nombre des lits disponibles.

L'augmentation des prix de la pension n'a été que très légère. D'une manière générale on peut dire que nos prix sont supérieurs de 15 % à ceux pratiqués en Suisse et inférieurs de 15 % aux tarifs de l'hôtellerie belge.

La Belgique nous a fourni le contingent le plus important de touristes. Les Américains sont venus nombreux aussi, surtout ceux qui participent actuellement à l'occupation de l'Allemagne. La Grande-Bretagne nous a envoyé également un nombre assez considérable de touristes, mais dont les moyens financiers, en raison des restrictions de change, étaient limités. Les touristes français ont été très peu nombreux, en raison du change défavorable pour eux. Les Hollandais, qui autrefois constituaient la partie la plus importante de notre clientèle, sont toujours retenus chez eux par des restrictions de change extrêmement sévères, cela malgré l'union douanière et économique qui se prépare et qui devrait tout naturellement rétablir entre autres la liberté des échanges touristiques entre les trois pays contractants.

Dans les régions sinistrées, la reconstruction permet des modernisations et des améliorations de notre équipement touristique. Dans les autres régions on peut également constater un effort très sérieux vers la modernisation. Dans l'ensemble on peut dire qu'une grande partie des bénéfices de l'excellente saison 1946 a été investie dans les travaux de modernisation.

L'outillage public du tourisme est en voie de renouvellement. Notre réseau routier est redevenu l'un des meilleurs et des plus appréciés en Europe. Les travaux de signalisation des routes se poursuivent de façon active et excellente. Les sentiers touristiques seront bientôt rétablis dans leur état d'avant-guerre. Malheureusement, le manque de moyens financiers n'a pas permis la réalisation intégrale du programme de 1947.

En général, la situation financière de l'hôtellerie luxembourgeoise est infiniment meilleure qu'avant la guerre. On ne peut parler d'endettement que chez les entreprises sinistrées qui ont reconstruit de leur propre initiative. Or, ces entreprises ont droit au remboursement des frais de reconstruction.

Signalons enfin qu'un accord a été signé il y a quelque temps à Bad-Nauheim qui prévoit que les autorités américaines feront auprès des militaires séjournant dans leur zone une propagande intense en faveur du Grand-Duché de Luxembourg. Des voyages de week-end individuels et collectifs seront organisés. La clientèle qui se trouvera ainsi amenée vers notre pays est d'autant plus intéressante qu'elle nous aidera à combler le vide des périodes creuses de l'année. Le bénéfice de ces visites ne se limitera d'ailleurs pas à l'hôtellerie, mais s'étendra au commerce de détail, nos visiteurs américains faisant au Luxembourg des achats qu'ils ne sauraient faire en Allemagne.

Une Récolte de Vin Extraordinaire

Le Luxembourg a enregistré cette année une récolte vinicole extraordinaire tant pour la quantité que pour la qualité. En effet, les quantités récoltées sont évaluées à 125.000 hectolitres, ce qui constitue le plus gros chiffre atteint depuis une vingtaine d'années. Quant à la qualité, si les degrés alcooliques n'atteignent pas en moyenne ceux qui ont été enregistrés en 1921, l'acidité reste sensiblement au-dessous de celle qu'on a constatée au cours de cette année extraordinaire. Le vin de 1947 sera donc d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

Les exportations vers la Belgique se développent de façon très satisfaisante.

Les acheteurs hollandais sont encore handicapés par les restrictions du change, mais des

transactions d'une certaine ampleur ont déjà eu lieu.

Le bien-fondé des revendications de la viticulture luxembourgeoise en vue de l'union douanière a été pleinement reconnu: les Pays-Bas vont supprimer les droits d'accise sur le vin, tandis que le nouveau tarif douanier commun protège les intérêts luxembourgeois. A partir du 1^{er} décembre 1947, les mesures de contingentement seront les seules entraves à l'expédition régulière de vins luxembourgeois vers la Hollande.

Enfin, des transactions assez importantes sont en cours avec la Grande-Bretagne.

ETUDES ECONOMIQUES

Sous cette rubrique nous publions les principales études et les travaux scientifiques entrepris par le Service d'Etudes et de Documentation auprès du Ministère des Affaires Economiques et qui sont susceptibles de renseigner nos lecteurs sur la structure et l'évolution de l'Economie Luxembourgeoise.

Ces études, publiées à titre documentaire et objectif sous cette rubrique, n'engagent pas l'opinion ni la responsabilité du Gouvernement.

Le Revenu National du Grand-Duché de Luxembourg

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I^{er}

Le revenu de l'agriculture luxembourgeoise avant la guerre et aujourd'hui

(Suite.)

3° Les dépenses de l'agriculture

A toute définition du rendement net correspond une définition particulière des dépenses. Les dépenses, comme nous les comprenons ici, englobent les semences, les aliments concentrés du bétail, les engrais chimiques, les frais généraux et les amortissements sur les bâtiments agricoles, sur le cheptel mort et sur les chevaux.

Pour les fins que se propose notre étude, les impôts, le loyer de la terre, l'intérêt sur le capital engagé et les salaires ne sont pas considérés comme dépenses, puisqu'ils font partie du revenu apporté par l'agriculture à la nation. En ce qui concerne les cotisations versées par les agriculteurs pour les différentes assurances sociales, le plus simple est de considérer ces cotisations comme une fraction des salaires.

A. — Semences

Il s'agit essentiellement de graines de céréales et de betteraves et de plants de pommes de terre. L'agriculture produit elle-même la plus grande partie des semences utilisées. Nous estimons la valeur des semences d'origine indigène et d'importation comme suit:

	1938	1945	1946
	(en milliers de francs)		
Céréales	12.000	35.000	30.000
Pommes de terre . .	7.000	27.000	28.500
Betteraves fourragères et divers	3.000	8.000	8.500
	22.000	68.000	67.000

B. — Les aliments concentrés extérieurs du bétail

Les besoins de l'agriculture luxembourgeoise en aliments concentrés pour bétail sont importants. Ces aliments (maïs, orge fourragère, son de céréales, tourteaux, farine de lin, etc.) sont destinés essentiellement à la production de viande et de lait. Au total, les dépenses pour ces aliments peuvent être évaluées:

en 1938 à 45 millions de francs.
en 1945 à 30 " " "
en 1946 à 35 " " "

C. — Les engrais chimiques

(engrais azotés, phosphatés et potassiques)

Les dépenses totales pour l'achat d'engrais chimiques étaient approximativement les suivantes:

en 1938 environ 16 millions de francs.
en 1945 environ 80 " " "
en 1946 environ 115 " " "

D. — Les amortissements

L'amortissement est l'amoindrissement de valeur de l'immobilisé par l'usure physique et

économique. Tout ce qui est: bâtiments, outillage, matériel, perd chaque année de sa valeur. L'amortissement constate et enregistre cette perte de valeur.

Pour les améliorations foncières et le cheptel bovin, aucun amortissement n'est prévu. Les améliorations foncières, dérivant d'un travail appliqué à la terre ou de matières y introduites font partie de la terre dont elles ne peuvent plus être séparées. Elles sont comprises dans le capital foncier. Vouloir séparer la valeur des améliorations foncières de la valeur de la terre, c'est une pure fiction. Nous avons supposé que les qualités de production du sol restent à peu près les mêmes et que le cheptel bovin conserve sensiblement la même valeur, puisque les sujets liquidés sont remplacés par d'autres élevés ou achetés. L'ordre de grandeur des amortissements en question est d'ailleurs très inférieur à l'erreur possible sur les autres postes de dépenses.

Il s'agit donc d'évaluer l'amortissement sur les bâtiments agricoles, sur le cheptel mort et sur les chevaux.

*Amortissements sur les bâtiments agricoles
(étables, écuries, granges et hangars
pour le matériel)*

Comment apprécier la valeur des bâtiments agricoles? Il faut tout d'abord poser en principe que bâtiments et terres constituent un ensemble indissociable, une entité économique, les uns faisant valoir les autres et que, par conséquent, seule doit intervenir dans l'estimation d'un domaine la valeur agricole des bâtiments qui le composent. C'est dire que le prix de revient des constructions, faisant partie d'un domaine, base de sa valeur intrinsèque, n'a ici que des rapports bien lointains avec la valeur agricole, qu'il est possible de leur attribuer. La valeur agricole, qui doit seule guider l'expert, se confond et se retrouve avec l'estimation d'ensemble; elle ne se traduit que par une estimation à l'hectare plus ou moins élevée¹).

Au Luxembourg, le capital-bâtiments est relativement élevé par rapport au capital-terres. Pour le besoin de cette étude, nous avons admis les prix moyens suivants pour tout le pays:

	1938	1945 et 1946
Terres arables, valeur par ha. en frs.	9.000	25.000
Prairies et pâturages, valeur par ha. en frs.	11.000	30.000
Bâtiments agricoles, valeur par ha. en frs.	4.000	12.000
Valeur totale des bâtiments à amortir (145.000 ha.), frs.	580 000.000	1 740.000.000
Coefficient d'amortissement	1,5 %	1,5 %
Amortissements, frs.	8.700.000	26 100.000

Dans les dépenses de l'agriculture, les frais d'amortissement et d'entretien des bâtiments d'habitation ne sont pas compris. Ces bâtiments constituent un bien d'usage pour leur propriétaire.

Amortissements sur le cheptel mort

Le cheptel mort comprend tous les objets mobiliers, machines, véhicules, harnais, ustensiles divers, etc., qui se trouvent sur l'exploitation.

	1938 Valeur en frs.	1945 et 1946 Valeur en frs.
Cheptel mort engagé par hectare	1.250	3.750
Valeur totale du cheptel mort à amortir (145.000 ha.)	181.250.000	543.750.000
Coefficient d'amortissement	7 %	7 %
Amortissements	12.687.000	38.063.000

Quant à l'amortissement sur les chevaux, il peut être estimé à 2 millions pour 1938 et à 7 millions environ pour 1945 et 1946 (5 % de la valeur des chevaux au-dessus de 6 ans).

E. — Les frais généraux

Les frais généraux comprennent les dépenses pour l'entretien des bâtiments et du cheptel mort, les frais afférents à la ferrure de chevaux, les assurances, l'électricité, les combustibles, l'eau, les frais de vétérinaire, les cordes pour moissonneuses-lieuses, etc.

En tenant compte de tous ces postes de dépenses, on peut estimer les frais généraux en 1938 à 300 francs, en 1945 à 800 francs et en 1946 à 1.150 francs par hectare. Sur cette base, nous aurons donc au total:

en 1938	43.500.000 frs.
en 1945	116.000.000 frs.
en 1946	166.750.000 frs.

¹) Voir Alb. Delos, Traité d'Economie Rurale, Tome I. p. 67.

Récapitulation des dépenses²⁾

	1958	1945	1946
	(en milliers de francs)		
Semences	22.000	68.000	67.000
Aliments concentrés extérieurs	50.000	30.000	35.000
Engrais chimiques	16.000	80.000	115.000
Amortissements sur les bâtiments d'exploitation	8.700	26.100	26.100
Amortissements sur le cheptel mort	12 687	38.063	38.063
Amortissements sur les chevaux	2.000	7.000	7.000
Frais généraux	43.500	116.000	166.750
Soit au total	154.887	365.163	454.913

4° Revenu net de l'agriculture considérée dans son ensemble

Le but essentiel de cette étude, le seul qu'il soit possible d'atteindre avec un degré d'approximation acceptable, est le revenu net de l'agriculture prise dans son ensemble.

La différence entre le revenu brut et les dépenses conduit aux résultats donnés ci-après. Il faut y ajouter la valeur locative des bâtiments d'habitation des agriculteurs, le revenu des distillateurs agricoles et le revenu de l'amodiation des chasses et pêches.

Année 1938

Revenu brut des spéculations végétales et animales	434.350
Moins les dépenses	<u>154.887</u>
Revenu net des spéculations végétales et animales, en milliers de francs	279.463
<i>A ajouter:</i>	
La valeur locative des bâtiments d'habitation des agriculteurs	7.500
Le revenu des distillateurs agricoles	600
Le revenu de l'amodiation des chasses et pêches	<u>3.400</u>
Revenu net global de l'agriculture en 1938 aux prix à la production (en milliers de francs)	<u><u>290.963</u></u>

Année 1945

Revenu brut des spéculations végétales et animales	804.695
Moins les dépenses	<u>365.163</u>

Revenu net des spéculations végétales et animales, en milliers de francs 439.532

A ajouter:

La valeur locative des bâtiments d'habitation des agriculteurs	10.000
Le revenu des distillateurs agricoles	28.000
Le revenu de l'amodiation des chasses et pêches	<u>4.035</u>

Revenu net global de l'agriculture en 1945 aux prix à la production (en milliers de francs) 481.567

Année 1946

Revenu brut des spéculations végétales et animales	1.197.511
Moins les dépenses	<u>454.913</u>
Revenu net des spéculations végétales et animales, en milliers de francs	742.598
<i>A ajouter:</i>	
La valeur locative des bâtiments d'habitation des agriculteurs	12.800
Le revenu des distillateurs agricoles	20.000
Le revenu de l'amodiation des chasses et pêches	<u>4.035</u>

Revenu net global de l'agriculture en 1946 aux prix à la production (en milliers de francs) 779.433

5° Répartition du revenu net de l'agriculture

Quoique le but essentiel de ce travail soit de calculer le revenu net de l'agriculture considérée dans son ensemble, nous tenterons cependant de pousser l'analyse un peu plus loin et de calculer l'ordre de grandeur des différents éléments dont se compose ce revenu. Le revenu net ou revenu social de l'agriculture se partage entre:

a) les exploitants, qui ont droit à une rétribution pour leur travail et pour celui de leur famille, ainsi que pour le capital-fermier

engagé (cheptel vivant, cheptel mort et capital circulant);

b) les propriétaires (capital foncier et capital-bâtiments);

c) l'Etat et les communes qui perçoivent les impôts;

²⁾ Les produits agricoles réutilisés à la production d'un autre produit de la ferme ne sont pas inclus dans ces dépenses.

d) la main-d'œuvre salariée occupée dans l'agriculture.

Nous essayerons tout d'abord de déterminer les deux éléments du revenu net que l'agriculteur ne peut garder pour lui: impôts et frais de la main-d'œuvre salariée. Nous passerons ensuite au revenu de l'exploitant et du propriétaire.

Les impôts

D'après la Statistique des facultés imposées en 1938, dressée par l'Administration des Contributions, le nombre des cultivateurs et des jardiniers imposés, les revenus imposés et les impôts étaient les suivants en 1938:

Nombre de contribuables	10.684
Revenus imposés	fr. 119.927.030
Impôts de l'Etat	fr. 1.690.594
Impositions communales	fr. 4.736.994 fr. 6.427.588

Sur cette somme, 5.500.000 francs environ représentent les impôts sur les revenus professionnels.

Pour les années 1945 et 1946, nous avons évalué très grossièrement les impôts à 31, respectivement à 43 millions de francs. Ces impôts comprennent les impôts de tous genres payés par la population agricole: impôt foncier, taxe sur le chiffre d'affaires, impôt commercial (distilleries), impôt sur la fortune et impôt sur le revenu.

Les frais de la main-d'œuvre salariée

Nous ne comptons que les véritables salariés ne faisant pas partie de la famille des exploitants. Le nombre de ces salariés (permanents et temporaires convertis en travailleurs complets) était environ 4.500, dont 3.800 hommes et 700

femmes¹⁾. Leurs salaires moyens approximatifs étaient les suivants, y compris nourriture et logement:

Salaires moyens annuels en francs		
Années	hommes	femmes
1938	7.500	7.200
1945	16.000	15.000
1946	21.000	20.000

Sur la base de ces données, le coût total de la main-d'œuvre salariée représentait:

33.540.000 fr. en 1938,
71.300.000 fr. en 1945,
93.800.000 fr. en 1946.

Il faut également tenir compte des cotisations versées aux assurances sociales (assurance-accidents et assurance vieillesse et invalidité). Ces cotisations se sont élevées:

en 1938 à environ 2.700.000 fr.
en 1945 à environ 6.000.000 fr.
en 1946 à environ 9.000.000 fr.

Le revenu des propriétaires et des exploitants

Il nous reste à considérer la part du revenu qui tombe entre les mains des propriétaires et des exploitants. Etant donné que 85 à 90 % de la superficie arable sont cultivés directement par les propriétaires, la rémunération du capital investi et le salaire pour le travail effectué par les chefs d'exploitation et par les membres de leurs familles, tombent entre les mains des mêmes personnes. Nous essayerons cependant de séparer ces divers éléments dans la mesure du possible.

¹⁾ D'après les résultats du recensement de la population du 31 décembre 1935, le nombre des salariés agricoles permanents était de 5566 dont 4688 hommes et 878 femmes. En janvier 1940, le Bulletin Trimestriel de l'Office de Statistique N° 29 donne, comme nombre des salariés agricoles permanents, 3220 hommes et 602 femmes.

Rémunération allouée aux capitaux engagés dans l'agriculture

Année 1938

	Valeur totale en milliers de frs.	Taux d'intérêt admis	Rémunération en milliers de frs.
Capital-terres	1.305.000	2 %	26.100
Capital-bâtiments	580.000	2 %	11.600
Capital-fermier (cheptel mort, cheptel vivant et fonds de roulement)	775.000	4 %	31.000
	Soit au total		68.000

1945

Capital-terres	3.625.000	2 %	72.500
Capital-bâtiments	1.740.000	2 %	34.800
Capital-fermier	1.550.000	4 %	62.000
	Soit au total		169.300

Capital-terres	3.625.000	2 %	72.500
Capital-bâtiments	1.740.000	2 %	34.800
Capital-fermier	2.325.000	4 %	93.000
	Soit au total		200.300

La rétribution pour le travail des exploitants et pour celui de leurs familles s'obtient par différence (en milliers de francs):

	1938	1945	1946
Revenu net global	290.963	481.567	779.433
moins: les impôts, le coût de la main-d'œuvre salariée, les assurances sociales et la rémunération du capital investi	110.440	277.600	346.100
Rétribution du travail des exploitants et de leurs familles	180.523	203.967	433.333

D'après les résultats du recensement de 1935, la main-d'œuvre agricole non salariée (exploitants et membres de leurs familles) comprendrait 19.080 hommes, y compris les jeunes gens et les vieillards, et 15.663 femmes. On peut estimer que les membres féminins de la famille des exploitants passent la moitié environ de leur temps aux soins du ménage et consacrent le reste aux travaux agricoles. La main-d'œuvre agricole non salariée se réduit donc à environ 17.000 hommes et 7.800 femmes d'unités fictives de travailleurs complets.

Dans l'agriculture luxembourgeoise, le personnel et partant le coût du travail, est relativement élevé. Le personnel travailleur, familial et externe réuni y s'élève environ à un ouvrier permanent par 5 ha. C'est là un fait qui peut être attribué en partie à la prédominance des petites exploitations. Mais on pourrait également déduire que les dépenses exagérées en énergie humaine et son faible rendement économique ont privé nombreuses exploitations agricoles de tout profit. Pour l'agriculteur, le travail est souvent une marchandise à bas prix qu'il dépense sans compter.

Les revenus du travail et du capital calculés ci-dessus sont des revenus abstraits qui correspondent plutôt à une vue théorique qu'à une réalité concrète. Indépendamment du fait que l'intérêt peut être considéré soit comme un élément des frais, soit comme faisant partie du rendement net, il est difficile de fixer un intérêt «équitable». Aussi, cette question soulève-t-elle d'interminables discussions. En principe, la somme prélevée sur les profits annuels à titre d'intérêt sur le capital doit être suffisante pour payer à l'agriculteur un intérêt pouvant être considéré comme équitable relativement à celui que ce capital lui aurait rapporté, s'il l'avait placé en valeurs courantes. Ce point de vue est

juste à certains égards, mais lorsqu'on veut l'appliquer, on se heurte au fait que, dans la réalité, un agriculteur ne se préoccupe jamais de l'intérêt qui paraît lui être dû sur son capital.

Encore faut-il tenir compte que la dépréciation monétaire est un phénomène a peu près continu et que de ce fait le pouvoir d'achat des valeurs à revenu fixe diminue proportionnellement. A la longue, le créancier de sommes fixes est à coup sûr le perdant, le propriétaire, par contre, est à coup sûr le gagnant. Ainsi le propriétaire recueille le fruit d'un développement économique qui lui est étranger.

La question de l'intérêt a une grande importance pour le calcul de la part de revenu qui doit revenir au travail. En effet, on aboutit à des résultats très différents suivant que l'on déduit ou que l'on ne déduit pas du rendement net l'intérêt sur le capital investi. L'exploitant représente deux personnes: il est à la fois propriétaire et travailleur, de sorte que sa rémunération peut être calculée de deux manières. La première consiste à réserver en premier lieu l'intérêt et à considérer le solde comme rémunération pour le travail de l'exploitant et de sa famille. La deuxième consiste, au contraire, à réserver en premier lieu une somme égale à celle que l'exploitant et sa famille auraient gagnée comme travailleurs salariés, le solde étant considéré comme l'intérêt sur le capital employé.

Toutefois, il est permis de se demander si un procédé, consistant à porter en compte des intérêts qui n'ont jamais été ni payés ni même calculés et qui n'ont probablement même pas été gagnés, n'est absolument factice. Si l'on considère que l'agriculteur est en général à la fois propriétaire et exploitant, il paraît que seule sa rémunération totale (intérêt sur son capital et rétribution pour son travail) permet de mesurer le revenu des agriculteurs.

6° Récapitulation

Le revenu de l'agriculture luxembourgeoise a été en grande partie calculé sur la base des statistiques agricoles officielles. Tout donne à croire que les résultats ainsi obtenus pour les années 1945 et 1946 sont nettement au-dessous de la réalité. Pour arriver à des résultats plus proches de la réalité, nous avons augmenté de 15 % le revenu net global de ces années dans le tableau récapitulatif qui suit. Par contre, nous avons maintenu sans changement le revenu calculé pour l'année de base 1938, parce que les statistiques des superficies recensées en 1938 sont suffisamment exactes (du moins pour les céréales panifiables) et parce que les rendements à l'hectare étaient tout à fait exceptionnels.

Tableau récapitulatif

	1938	1945	1946
<i>Revenu net global de l'agriculture (y compris les impôts et le coût de la main-d'œuvre salariée) aux prix à la production, en milliers de francs¹⁾</i>	290.963	553.802	896.336
<i>Indice du revenu de l'agriculture (base 1938 = 100)</i>	100	190	308
<i>Indice moyen du coût de la vie (base 1938 = 100)</i>	100	211	264
<i>Revenu net réel de l'agriculture (base: coût de la vie 1938 = 100)</i>	290.963	262.000	339.000
<i>Coût de la main-d'œuvre salariée, en milliers de francs</i>	33.540	71.300	93.800
<i>Contributions aux assurances sociales, en milliers de fr.</i>	2.700	6.000	9.000
<i>Impôts de l'Etat et impositions communales, en milliers de francs</i>	5.500	31.000	43.000
<i>Revenu professionnel agricole avant les impôts (salaires des exploitants et de leurs familles et rémunération du capital investi), en milliers de francs</i>	257.423	482.502	802.536
<i>Surface cultivée en hectares, environ</i>	145.000	145.000	145.000
<i>Revenu professionnel agricole par hectare, en francs</i>	1.775	3.330	5.530
<i>Main-d'œuvre salariée (travailleurs complets):</i>			
<i>hommes</i>	3.800	3.800	3.800
<i>femmes</i>	700	700	700
<i>Main-d'œuvre non-salariée (travailleurs complets):</i>			
<i>hommes</i>	17.000	16.500	16.500
<i>femmes</i>	7.800	7.500	7.500
<i>Population active agricole (unités fictives)</i>	29.300	28.500	28.500
<i>Productivité ou richesse créée par travailleur, en francs</i>	9.930	19.430	31.450

Nous aurions pu écourter le chapitre sur l'agriculture en nous bornant à exposer les résultats. Nous avons préféré de mettre sous les yeux du public toutes les pièces du dossier avec l'impartialité et l'objectivité que requiert la recherche scientifique.

¹⁾ Le revenu de l'agriculture dépasse évidemment ces chiffres, si l'on compte aux prix de détail les produits de la ferme utilisés sur place pour la consommation humaine.

CHAPITRE II.

Le revenu de la viticulture

En 1938, 1945 et 1946, la superficie totale des vignobles en exploitation et la récolte en moût s'établissaient comme suit:

	1938	1945	1946
Superficie e. exploitation, ha.	964	1.141	1.150
Rendement moyen e. moût, hl.	85	25	63
Récolte totale en moût, hl.	81.500	28.500	72.500

A l'aide des données obtenues de source autorisée, la valeur des récoltes peut être évaluée comme indiquée au tableau ci-dessous:

Récolte 1938

	Production totale en 1000 litres (y compris le vin de ménage)	Prix en francs par foudre (1000 litres) à la production	Valeur en milliers de francs
Elbling . . .	5.000	2.000	10.000
	1.550	2.800	4.340
Riesling-Sylvaner .	900	3.600	3.240
Pinot etc. . .	300	4.200	1.260
Riesling. . .	600	4.600	2.760
Sylvaner . .	300	3.200	960
	8.650		22.560
Primes . . .			1.181
			23.741

Récolte 1945

	Production totale en 1000 litres (y compris le vin de ménage)	Prix en francs par foudre (1000 litres) à la production	Valeur en milliers de francs
Elbling . . .	1.700	37.000	62.900
Riesling-Sylvaner .	650	42.000	27.300
Pinot	175	46.000	8.050
Riesling. . .	300	50.000	15.000
Sylvaner . . .	90	42.000	3.780
Divers	60	48.000	2.880
	2.975		119.910

Récolte 1946

	Production totale en 1000 litres (y compris le vin de ménage)	Prix en francs par foudre (1000 litres) à la production	Valeur en milliers de francs
Elbling . . .	2.100	18.000	37.800
	1.500	12.000	18.000
Riesling-Sylvaner .	2.000	23.500	47.000
Pinot	490	28.000	13.720
Riesling. . .	650	30.000	19.500
	300	20.000	6.000
Sylvaner . . .	300	23.000	6.900
Divers	50	28.000	1.400
	7.390		150.320

Des valeurs brutes ainsi calculées, il faut déduire les dépenses effectuées dans l'intérêt de la production. Voici comment s'établissent approximativement ces dépenses:

	en francs par hectare	
	1938	1945 et 1946
<i>Amortissements</i>	5.000	12.000
(Amortissements sur les frais de réfection resp. replantation périodique qui devrait avoir lieu tous les 33 ans et amortissements sur les machines, véhicules, matériel de support, murs et ustensiles divers nécessaires à l'exploitation.)		
<i>Frais de culture et de vendange</i>	6.000	18.000
(Engrais, osiers, fibres de raphia, produits chimiques, matériel de cave, sucre, électricité, eau, frais de transport et tous les autres frais à l'exception du coût de la main-d'œuvre et des impôts.)		
Soit au total; . . .	11.000	30.000

Pour les années 1945 et 1946, nous avons évalué les impôts très grossièrement à 3.000 francs par hectare. Ces impôts comprennent l'impôt foncier, la taxe sur le chiffre d'affaires, l'impôt sur la fortune et l'impôt sur le revenu.

Quant au coût de la main-d'œuvre salariée, il peut être évalué à 900 francs par hectare en 1938 et à 2.500 francs en 1945 et en 1946.

Sur la base de ces données, nous pouvons établir le tableau récapitulatif suivant:

	1938	1945	1946
<i>Revenu brut global de la viticulture</i> (aux prix à la production, en milliers de francs)	23.741	119.910	150.320
<i>Moins les dépenses</i> (amortissements et tous les frais d'exploitation à l'exception du coût de la main-d'œuvre et des impôts)	10.604	34.230	34.500
<i>Revenu net global</i> (y compris les impôts et le coût de la main-d'œuvre)	13.137	85.680	115.820
<i>Indice du revenu en argent de la viticulture</i> (base 1938 = 100)	100	652	881
<i>Indice moyen du coût de la vie</i> (base 1938 = 100)	100	211	264
<i>Revenu net réel de la viticulture</i> (base: coût de la vie 1938 = 100)	13.137	40.600	43.900
<i>Coût de la main-d'œuvre salariée</i> (en milliers de francs)	867	2.852	2.875
<i>Impôt de l'Etat et impositions communales</i> (en milliers de francs)	300	3.423	3.450
<i>Superficie des vignobles en exploitation</i> , hectares	964	1.141	1.150
<i>Valeur des vignobles par hectare</i> (en milliers de francs)	42	160	160
<i>Capital total engagé dans la viticulture</i>	40.488	182.560	184.000
<i>Rémunération du capital engagé dans la viticulture</i> (taux d'intérêt admis: 2 %, en milliers de francs)	809	3.651	3.680
<i>Rétribution du travail des vignerons et de leur famille</i> (en milliers de francs)	11.161	75.754	105.815
<i>Revenu professionnel viticole avant les impôts</i> (rétribution du travail des vignerons et de leur famille et rémunération du capital investi, en milliers de francs)	12.270	82.828	112.945
<i>Revenu professionnel viticole par hectare</i> (en francs)	12.700	72.500	98.200
<i>Population active viticole</i> (unités fictives)	2.200	2.200	2.200
<i>Productivité ou richesse créée par travailleur</i> (en francs)	5.970	38.945	52.645

Les résultats ainsi obtenus ne sont que des estimations, qui, dans notre opinion, permettent néanmoins de se faire une idée assez précise du revenu et de la situation de la viticulture luxembourgeoise. Du tableau précédent il résulte que la situation de la viticulture s'est remarquablement améliorée. Par rapport à 1938, le coefficient du revenu nominal est de 8,81, tandis que celui du revenu réel est de 3,3. Tout donne à croire que ce n'est point une amélioration fondamentale, mais probablement un phénomène passager.

CHAPITRE III.

Le revenu des exploitations forestières

Les forêts productives occupent au Luxembourg une superficie de 55.860 hectares, non compris les haies à écorce¹⁾.

Voici un tableau qui donne des renseignements concernant la nature de ces forêts et leur répartition entre les propriétaires:

Propriétaires des forêts	Bois feuillus ha	Bois résineux ha	Superficie totale ha
Forêts de l'Etat	1.546	645	2.191
Forêts de communes et d'établissements publics	24.306	3.582	27.888
Forêts de particuliers	14.204	11.577	25.781
	40.056	15.804	55.860

¹⁾ D'après les renseignements obtenus à l'Administration des Eaux et Forêts.

En ce qui concerne la quantité et la valeur annuelle de la production forestière, nous avons des données officielles détaillées rassemblées par l'Administration des Eaux et Forêts pour les bois soumis au régime forestier (bois appartenant à l'Etat, aux communes et aux établissements publics). Malheureusement, il n'y a point de renseignements disponibles relatifs à la production réalisée (coupes) par les particuliers.

Nous sommes donc réduits à recourir à la statistique des conjectures. En nous servant de toutes les données à notre disposition, nous arrivons aux résultats suivants:

Revenu provenant
des exploitations forestières

Exercice 1945/46
(1^{er} octobre 1945 — 31 septembre 1946)

Exercice 1938/39
(1^{er} juin 1938 — 31 mai 1939)

Propriétaires des forêts	Revenu net, en milliers de francs
Etat	599
Communes et établissements publics	7.131
Particuliers	6.500
Soit au total	14.230

Propriétaires des forêts	Revenu net, en milliers de francs
Etat	5.780
Communes et établissements publics	37.188
Particuliers	22.000
Soit au total	64.968

Exercice 1944/45

(1^{er} octobre 1944 — 31 septembre 1945)

La production réalisée pendant l'exercice 1944-45 était négligeable à cause de la guerre et particulièrement à cause de l'offensive von Rundstedt.

Pour le calcul du revenu national, nous avons supposé que les recettes représentent le revenu net. Cette supposition paraît justifiée, si l'on considère que les impôts, l'intérêt sur le capital engagé et les salaires et traitements dépensés en vue d'assurer la conservation, l'exploitation et la régénération des forêts ne sont pas des dépenses au point de vue du revenu national. L'ordre de grandeur des autres frais (frais d'assurance contre les risques d'incendie, coût des plants pour le reboisement, etc.) est très inférieur à l'erreur possible sur les recettes provenant des forêts privées.

En partant de ces données, nous croyons pouvoir établir les statistiques forestières suivantes:

Tableau récapitulatif

	1938/39	1944/45	1945/46
Revenu net global, en milliers de francs	14.230	—	64.968
Indice du revenu en argent	100	—	457
Valeur des forêts, en milliers de francs par hectare:			
a) bois résineux	17.5	70	70
b) bois feuillus	20	60	60
Valeur totale des forêts productives, en milliers de francs	1.078.000	3.510.000	3.510.000
Valeur des bois coupés:			
a) bois d'œuvre, chêne, le m ³ en francs	140	800	1.340
b) bois d'œuvre, hêtre, le m ³ en francs	125	400	850
c) bois d'œuvre, d'essences résineuses, le m ³ en francs	80	200	320
d) bois de mines, le m ³ en francs	80	200	300
e) bois de chauffage, le stère en francs	70	140	170
Volume des forêts sur pied, m ³ :			
a) bois résineux par hectare	175	175	175
b) bois feuillus par hectare	150	150	150
Accroissement annuel des forêts, en volume:			
a) bois résineux	2 %	2 %	2 %
b) bois feuillus	1,5%	1,5%	1,5%
Population active dans les forêts productives (unités fictives)	600	100	600

Il est à peine besoin d'ajouter que ces chiffres ne sont que des évaluations approximatives.

(La suite de cette étude est en voie de préparation et paraîtra dans un avenir aussi rapproché que possible.)

A. SCHWINNEN.

Nouvelles de la Cour

Le 5 novembre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence M. Ragnar Numelin, Ministre de Finlande, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le 11 novembre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Président et les membres du Bureau de la Chambre.

Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier a honoré de sa présence un déjeuner offert à la Légation de Belgique par le Ministre et la Vicomtesse Berryer à l'occasion de la fête du 11 novembre. A ce déjeuner assistaient le Grand Maréchal de la Cour et M^{me} Loesch, M^{me} Bech, le Ministre de la Force Armée, le Général Piron, Commandant en Chef des troupes d'occupation belges en Allemagne, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et M^{me} Hamilius, le Colonel et M^{me} Jacoby, le Colonel Ginter, le Colonel Lambert et des représentants de l'armée belge et luxembourgeoise.

Le 20 novembre 1947, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc héritier et la Princesse Elisabeth

ont été les hôtes de Leurs Majestés le Roi et la Reine de Grande-Bretagne à l'occasion du mariage de la Princesse Elisabeth d'Angleterre avec le Lieutenant Philippe Mountbatten, Duc d'Edimbourg.

Le 28 novembre 1947, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Brigadier Hector Spear, Attaché Militaire auprès de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles.

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Sir George Rendel, Ambassadeur de Grande-Bretagne, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le 29 novembre 1947, M. le Grand Maréchal de la Cour, au nom de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, s'est rendu à la Légation de France pour exprimer au représentant de la France au Grand-Duché les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès du Général Leclerc.

Le Mois à Luxembourg

2 novembre: Le Jour des Morts, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg assiste au cimetière américain à Hamm à un service funèbre, célébré dans la chapelle du cimetière, en présence de M. George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg, et du Colonel Davis, intendant du cimetière militaire. Après la bénédiction des tombes, S. A. R. Monseigneur le Prince dépose une couronne de fleurs sur la tombe du Général Patton.

8 novembre: Conférence de M. R. Guillet, Ingénieur des Arts et Manufactures de Paris, Directeur de la Saar-Fernglas AG. de Sarrebruck, sur le transport du gaz à grande distance. Après la conférence, M. Willy Bonhomme, Ingénieur A. I. Lg., Directeur de l'Institut Belge de la Soudure, fait un exposé sur le programme et les réalisations de cet Institut.

9 novembre: A l'occasion de la fête nationale de l'U. R. S. S., S. Exc. M. Pavlov, Ambassadeur soviétique, reçoit à l'Ambassade russe à Bruxelles. M. Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre et du Rapatriement, présente à l'Ambassadeur de l'U. R. S. S. les félicitations du Gouvernement grand-ducal.

Le Ministre d'Italie reçoit les membres de la colonie italienne à Luxembourg à l'occasion de la fête nationale italienne.

Au théâtre Municipal, les Galas Karsenty présentent « Georges et Margaret », comédie en trois actes de M. G. Sauvajon et Jean Wall.

11 novembre: Pour commémorer l'armistice de 1918, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois organise de grandes fêtes, auxquelles assistent le Général de Linarès, Gouverneur militaire de Nancy, le Général Piron, D. S. O., Commandant en Chef des troupes belges d'occupation en Allemagne, le Général de Brigade Spear, O. B. E., Attaché militaire à l'Ambassade de Grande-Bretagne à Bruxelles, et le Colonel Armstrong, Attaché militaire à l'Ambassade des Etats-Unis à Bruxelles.

Vers 9 heures, le comité de l'A. A. C. L. reçoit les délégations étrangères à la Place de la Gare. Le cortège, avec la musique et trois sections de la Garde grand-ducale en tête, se dirige vers la Cathédrale. Une grand-messe y est dite en commémoration des anciens combattants luxembourgeois, morts au champ d'honneur, en présence de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Après le service religieux, des couronnes sont déposées au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert. Le Général Piron dépose au Monument du Souvenir une plaquette en bronze destinée à rappeler la mémoire des volontaires luxembourgeois de la Brigade Piron.

A 11 heures 45, M. E. Hamilius, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, souhaite la bienvenue aux invités d'honneur à l'Hôtel de Ville. S. A. R. le Grand-Duc héritier assiste ensuite à la Place Guillaume à une remise de décorations. M. Lambert Schaus, Ministre de la Force Armée, rend hommage aux combattants luxembourgeois des deux guerres.

A 13 heures 30, l'Association des Anciens Combattants offre un banquet aux membres du Corps diplomatique, du Gouvernement et aux autorités municipales. A l'issue de ce banquet, trois exemplaires du livre « Histoire de la Brigade Piron » de René Didisheim sont remis en guise de remerciement à Madame Fernand Lœsch, marraine du drapeau de l'Association, à S. Exc. M. Pierre Dupong, Président d'Honneur, et à M. Lambert Schaus, Vice-Président d'Honneur.

Vers 17 heures, le Ministre de la Force Armée offre une réception aux officiers étrangers.

Le même jour, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, procède à la remise de distinctions honorifiques à différentes personnalités au cours d'une réception à l'Hôtel de la Légation.

Le soir, LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et le Grand-Duc héritier honorent de leur présence un gala cinématographique et musical au Ciné Marivaux, pendant lequel sont montrés quatre films sur les opérations militaires alliées pendant la dernière guerre. Le Général de Linarès et le Général Piron prennent la parole. Le compositeur Louis Aubert dirige la première de son œuvre: « Offrande aux victimes de la guerre », exécutée par l'orchestre de Radio-Luxembourg.

15 novembre: Au Musée de l'Etat, M. Nicolas Margue, Ministre de l'Education Nationale, inaugure l'Exposition « Peintures et Dessins d'Enfants français et écossais », organisée par le Service d'Education Esthétique et la Société de l'Art à l'Ecole. A la cérémonie d'inauguration assistent S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France, M. George P. Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis, M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne, et un représentant du Ministre de Belgique. — Dans l'après-midi, Madame Vige Langevin, professeur de dessin à Paris, fait une conférence sur « La peinture et le dessin des enfants ».

Conférence de M. A.-J. Jadot, Professeur de la Faculté Polytechnique de Mons, sur « La turbine à gaz pour les usages industriels ».

17 novembre: A la salle des fêtes de l'Arbed, M. Guy Defrenne, Ingénieur de la Société Philips de Bruxelles, fait une conférence sur les rayons X et leur application dans la médecine et l'industrie.

18 novembre: M. Gustave Simon, professeur de diction et de chant, interprète une douzaine d'œuvres de son répertoire au cours d'une causerie-récital « Le Mystère Vocal à la Lumière du deuxième Congrès Universel de la Voix » qu'il fait dans la salle des fêtes du Casino sous les auspices de l'Union Royale Belge.

20 novembre: Au Théâtre Municipal, le Centre Dramatique de l'Est présente « Asmodée » de François Mauriac.

22 novembre: Au Théâtre Municipal, les Ballets des Arts, sous la direction de Jean Weidt, présentent « Ode après l'orage », ballet fragment, musique de Chopin-Serkin, « La Victime », ballet indien, musique de H. Clement, « Abel et ses frères », ballet en deux tableaux, musique de Ponchielli-Tschaïkowsky.

25 novembre: Au cours d'une séance tenue dans la salle des conférences de l'Athénée, l'Institut Grand-Ducal, Section des Sciences, nomme membres honoraires de la Section des Sciences:

M^{me} Irène Joliot-Curie, Professeur de l'Institut Curie, Paris;

M. Frédéric Joliot-Curie, Haut-Commissaire à l'Energie Atomique, Paris;

M. Louis de Broglie, membre de l'Institut de France, Paris, Secrétaire de l'Académie des Sciences;

M. Louis Emberger, Professeur à la Faculté des Sciences, Montpellier;

M. Jean Thibaud, Professeur à la Faculté des Sciences, Lyon.

M. Koppes, Président de l'Institut, Section des Sciences, et M. E. Beck retracent la vie de ces Français et leur activité scientifique faisant date dans l'histoire des sciences.

30 novembre: M. Léopold Levaux, Pro-Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fait une conférence sur Léon Bloy.

Au Théâtre Municipal, les Galas Karsenty présentent « Histoire de Rire », comédie en trois actes d'Armand Salacrou.